

TIR DE L'EMPEREUR

Saison : 2020

Société :

de :

Date du tir de roi :

ROI (ou chef de perche) 2020:

Nombre de flèches :

Signature du Président local

Bulletin à renvoyer au secrétaire Administratif, M. GOSSAERT
Georges, 236 Rue du Boismesnil, 59640 DUNKERQUE,

Extrait Règlement ; Article 3, Le tir du Roi doit avoir lieu avant le 31 Mai de
l'année en cours.

Les conditions d'organisation du tir du Roi ou du chef de perche sont laissées à l'initiative des
associations.

Adresse email; uaanf.gossaert@numericable.fr